



Le Parisien (site web)
Edition principale
mercredi 18 juin 2025 635 mots

Paris : au lycée Hélène-Boucher, la police a-t-elle « muselé par la terreur » des élèves ? Une plainte déposée

Candice Doussot

« Ce sont des manifestations politiques, ces jeunes sont des enfants et des militants. Il ne s'agit pas de casseurs... Ce sont des citoyens en devenir qui ont des choses à adresser à la société. » La représentante de Sud Éducation Paris donne le ton. Presque un an jour pour jour après [les événements qui ont secoué le lycée Hélène-Boucher](#), dans le [XXe arrondissement](#) de Paris, parents d'élèves et personnels éducatifs dénoncent d'une même voix la répression des mouvements lycéens.

Le mercredi 6 juin 2024, les lycéens étaient extraits manu militari de leur lycée, dans lequel ils s'étaient barricadés en soutien à la Palestine. Quarante-huit d'entre eux, dont au moins 40 mineurs, étaient menottés et embarqués dans des « paniers à salade » devant leur établissement. Ils avaient été placés en garde à vue dans la foulée, taxés de violences à l'encontre de la police.

Ce mercredi 18 juin, lors d'une conférence de presse, le collectif des parents d'élèves de l'Est parisien dresse un bilan accablant de cette journée et impute les violences aux policiers. « Ces violences sont là pour faire taire la jeunesse et les brider dans leur envie de s'exprimer par la peur », dénonce Magali Renou, représentante départementale de la FCPE.

Cette dernière pointe « les conséquences à court terme avec les blessures et traumatismes, mais aussi à long terme avec le décrochage scolaire, les changements d'établissement... Une méfiance se met en place entre les élèves et les établissements », assure-t-elle.

De moins en moins d'espaces de débat

Récemment, des vidéos de l'intervention des forces de l'ordre jusque-là stockées dans les téléphones de lycéens placés sous scellés ont été dévoilées par nos confrères du Monde. « On a été extrêmement choqués de voir ces vidéos, de la terreur de ces jeunes. On est au-delà de la disproportion, on sort de toute légalité », s'indigne Me Alice Becker, avocate du collectif.

La conseillère annonce ce mercredi le dépôt d'une plainte pour violences aggravées qui cumule cinq circonstances aggravantes : faits commis par des personnes dépositaires de l'autorité publique, sur mineurs, en réunion, dans l'enceinte d'un établissement scolaire et avec usage ou menace d'arme.

« Il y a un droit à être [formé comme futur citoyen](#), c'est important de laisser la place aux enfants et leur droit à la liberté d'expression qui a notre sens a été bafoué », rappelle Nathalie Tehiou, présidente de la Ligue des Droits de l'Homme. Elle s'inquiète de voir « de moins en moins d'espaces de débat démocratique dans les établissements » et « de moins en moins de personnes auprès de qui les enfants peuvent se confier ».

« Répression du militantisme politique »

Le collectif de parents pointe une stratégie délibérée : « Systématiquement, des délits sont créés de toutes pièces pour justifier [des gardes à vue de 24 heures](#) - parfois plus. Sur les dizaines de jeunes interpellés, mis en garde à vue, privés de liberté et passant au moins une nuit en cellule, 99 % sont relâchés sans aucune poursuite, et les affaires sont classées sans suite. »

« On est dans le cas de la répression du militantisme politique, on essaie de les museler par la terreur », dénonce une représentante du syndicat du personnel éducatif Sud Éducation Paris, qui rappelle que « la police n'a pas sa place dans les établissements et leur parvis, ils sont des sanctuaires de l'éducation. »

Le collectif, soutenu par la LDH, a également saisi la Défenseure des droits. « On veut comprendre le rôle des uns et des autres dans la mise en place de cette répression », explique l'une de ses représentantes, qui s'interroge sur la

responsabilité des chefs d'établissement, de la préfecture de police de Paris ou encore du rectorat dans cette escalade de violence. « On demande à être reçus conjointement par [le rectorat](#) et le préfet car c'est un mécanisme absolument conjoint », insiste finalement un parent d'élève.

[Cet article est paru dans Le Parisien \(site web\)](#)

© 2025 Le Parisien. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le **18 juin 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20250618·PFR·6e6e2a59e434690cd7485f55dc62c1e92443f5ed